

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 25 mars 2025
Procès-verbal n° 23

Président : M. Philippe BARRITAUULT

Présents : Mme Patricia PATRAULT - MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

Excusée : Mme Sylvie TESSEREAU

Le PV n°22 est adopté sans modification

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U16	D1	/	2	15/02/25	53064561	Jaunay Marigny (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064670	Vivonne (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064671	Mirebeau (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U15	D2	B	1	08/02/25	53077316	Availles/Bonneuil (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	05/04/25
U15	à 8	A	3	15/03/25	53182449	Châtelleraut Portugais (2)	Naintré (2)	Arrêté municipal	05/04/25

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATES A RETENIR

Samedi 5 avril : Finale départementale Festival Foot U13 Pitch à Châtelleraut

Samedi 19 avril : Finale Régionale Fétis Lahitte U11

Samedi 10 mai : Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch

Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants

Samedi 24 mai : Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac

CHAMPIONNAT U15

FORFAIT

Match n° 53077327 : ASM/Nord Vienne/Sammarçolles (2) – Availles/Bonneuil (1) en D2 Poule B du 22/03/25

2^{ème} forfait de l'équipe de ASM.Nord/Vienne/Sammarçolles (2) (sans déplacement de l'équipe d'Availles/Bonneuil (1))

Amende de 13€ au club de l'ASM

Match n° 53080652 : Mignaloux/Nieuil (1) – St Maurice Gençay/Brion/Château Larcher (1) en D2 poule E du 22/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Mignaloux/Nieuil (1) (sans déplacement de l'équipe de St Maurice Gençay/Brion/Château Larcher (1))

Amende de 13€ au club de Mignaloux

U15 A 8

FORFAIT

Match n°53182451 : GJ Sud Haut Poitou (2) – Châtelleraut Portugais (2) poule A du 22/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut Portugais

Match n°53182824 : GJ 3 Vallées 86 (2) – St Benoit (1) poule B du 22/03/25

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées 86 (2) (sans déplacement de St Benoit (1))

Amende de 13€ au club GJ 3 Vallées 86

CHAMPIONNAT U13

Match n° 53064963 : Châtelleraut SO (1) – Poitiers 3 Cités (1) en D1 poule B du 15/03/25

FMI incomplète. Un seul joueur apparait sur la composition de Poitiers 3 Cités.

Dysfonctionnement transmis au service informatique de la LFNA.

La commission demande au club de Poitiers 3 Cités de renvoyer **avant le 1er avril** :

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le banc de touche
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.

Dossier en instance

FORFAIT

Match n°53081524 : Mirebeau (2) – Loudun (1) en D3 poule E du 22/03/25

3^{ème} forfait de l'équipe de Mirebeau (2) (sans déplacement de Loudun (1))

Amende de 13€ au club de Mirebeau

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Mirebeau (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n°53081525 : ASM (1) - L'Envigne/Cernay St Genest (2) en D3 poule E du 22/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne/Cernay St Genest (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de L'Envigne

Match n°53065392 : Vouneuil Béruges (2) - Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) en D3 poule F du 22/03/25 27

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers Gibauderie

CHALLENGE DANSAC

Plateau du 2^{ème} tour Poule A du 14/12/24 reporté au 08/03/25

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°25 du 19/03/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, - 1 point) à chaque rencontre disputée par les équipes de Migné Auxances (2) et GJ Sud Haut Poitou (3) sur le plateau cité en rubrique.

A		Pts	Jongleries
1	Soc (2)	7	655
2	Chasseneuil St Georges (1)	6	583
3	Migné Auxances (2)	-3	383
4	GJ Sud Haut Poitou (3)	-3	350

pénalités
pénalités

B		Pts	Jongleries
1	GJ Dissay Beaumont (2)	9	630
2	GJ Antoigné Ingrandes (1)	6	155
3	Poitiers Stade (2)	-3	581
4	Neuville (2)	-3	604

C		Pts	Jongleries
1	Poitiers Asac (2)	9	219
2	St Benoit (1)	6	424
3	Valence en Poitou (1)	3	238
4	GJ Espoir Sud Poitiers (4)	3	649

D		Pts	Jongleries
1	GJ VVM Chauvigny (2)	9	756
2	GJ Montasèvres (1)	6	194
3	Gençay/Brion/Sommières/ Aslonnes/Chateau (2)	1	206
4	GJ 3 Vallées 86 (2)	1	183

en vert les clubs qualifiés

Les 8 équipes qualifiées pour la finale
Samedi 24 Mai 2025

	Equipes	Pts	Poule
1	SO Châtellerault (2)	7	A
2	Chasseneuil St Georges (1)	6	A
3	GJ Dissay Beaumont (2)	9	B
4	GJ Antoigné Ingrandes (1)	6	B
5	Poitiers ASAC (2)	9	C
6	St Benoit (1)	6	C
7	GJ VVM Chauvigny (2)	9	D
8	GJ Montasèvres (1)	6	D

PLATEAUX U11/PHASE 3

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La Commission demande aux responsables d'équipe d'utiliser les documents officiels (feuille de match U11 et feuille de licences), d'écrire lisiblement, de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.

FORFAIT

Plateaux du 22/03/25

Poule B : à Châtellerault SO

1^{er} forfait de Poitiers 3 Cités (1)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Conformément au règlement et suite au forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) supérieure, l'équipe de Poitiers 3 Cités (2) en poule F est déclaré forfait. (1^{er} forfait non amendé).

Poule G : à Latillé (GJ Sud Haut Poitou)

1^{er} forfait de Vivonne (1)
Amende de 13€ au club de Vivonne

Poule L : à Beaumont (GJ Dissay Beaumont)

2^{ème} forfait de GJ Dissay Beaumont (3)
Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

Poule M : à Rouillé (GJ Val de Vonne)

1^{er} forfait de Mignaloux Beauvoir (2)
Amende de 13€ au club de Mignaloux Beauvoir

Poule N : à Adriers

1^{er} forfait de GJ VVM Chauvigny (4)
Amende de 13€ au club de GJ VVM Chauvigny

FEUILLES DE RESULTATS ET LICENCES MANQUANTES

Plateaux du 15/03/2025

Poule N : site 1 à Adriers

Rappel : La Commission redemande au club d'**Adriers** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences du plateau **avant le 01/04/25**

Plateaux du 22/03/2025

Poule D : site 1 à Châtelleraut Portugais

La Commission demande au club de **Châtelleraut Portugais** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences de tous les participants avant le **01/04/25**

Poule K : site 2 à Thuré

La Commission demande au club de **Thuré** d'envoyer la feuille de résultats avant le **01/04/25**

Poule M : site 1 à Smarves

La Commission demande au club de **Smarves** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences de tous les participants avant le **01/04/25**

Poule N : site 1 à Adriers

La Commission demande au club d'**Adriers** d'envoyer les feuilles de résultats et de licences de tous les participants avant le **01/04/25**

U6/U9

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison.

Sur le site du District aller dans « documents »→ « documents généraux »→ « compétitions et calendriers »→ « jeunes » (voir publications du 20/08/24)

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée

LICENCES MANQUANTES

Amende de 20€

Match n° 53065308 : Vivonne (1) – GJ Val de Vonne (2) du 22/03/25 en U13- D3 poule A

FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€

Match n° 53065055 : Châtellerault SO (3) – Ozon (1) du 22/03/25 en U13-D2 poule B

Plateau U11 du 15/03/25 :

Poule N : site 1 à Adriers

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**